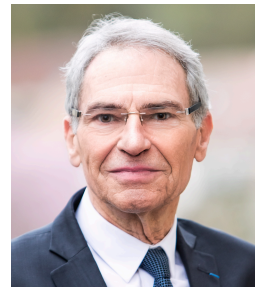




Décembre 2024 - [www.boissy l'aillerie.com](http://www.boissy-l'aillerie.com)



# LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes familiales de Noël et de fin d'année, malgré une situation complexe pour notre pays.

Nous sommes désolés pour le marché de Noël, un peu gâché par le temps, et notamment le feu d'artifice que nous avons dû annuler par sécurité, mais que nous allons reprogrammer pour le premier semestre 2025.

## ANTENNE FREE

La plupart d'entre vous ont reçu un ou plusieurs tracts concernant la mise en place d'une antenne 2, 3, 4 et 5G. A ce sujet, je ne souhaite pas faire de polémique sur ce qui a été écrit, malgré des affirmations erronées, même si nous ne contestons pas des erreurs et surtout des omissions préjudiciables à la clarté de la situation.

Depuis de nombreuses années, les opérateurs souhaitent améliorer la qualité de réception pour le sud du village, gênée par la densité de l'espace forestier et la configuration des lieux. Toutes les antennes sont concentrées sur le château d'eau. (L'antenne rue Victor Hugo est réservée à la SNCF pour la sécurité de la ligne J).

Aujourd'hui, l'État souhaite que se développe la pose d'antennes, d'une part, pour couvrir les zones blanches et d'autre part, pour améliorer les zones à réception médiocre et faciliter la mise en place de la 5G dont les ondes portent moins loin. L'autre particularité de la 5G est que contrairement aux 2, 3 et 4G qui ont des ondes permanentes, la 5G n'est activée que sur demande des utilisateurs et uniquement dans leur périmètre.

Compte-tenu des très nombreux refus de Permis de Construire émanant des collectivités, refus notamment motivés par l'avis défavorable des ABF, l'Etat a adapté les réglementations spécifiques aux antennes relais. Il est relativement compliqué pour un maire aujourd'hui de s'opposer à leur implantation.

Pour notre antenne, un premier permis de construire a été déposé en 2019 par TDF pour installer une antenne FREE sur un pylône, mais refusé par l'ABF sachant qu'à cette époque l'avis de l'ABF devait être conforme, donc respecté.

En 2022, un nouveau permis de construire a été déposé par FREE et obtenu en février 2023 malgré un avis défavorable de l'ABF car, entre-temps, l'État a modifié la réglementation, l'avis de l'ABF n'étant plus qu'un avis simple, avis laissé à l'appréciation du Maire.

Avec du recul, l'antenne ayant été installée plus de 18 mois après la délivrance du Permis de Construire, il est clair que ce permis de construire aurait mérité plus d'attention, et plus particulièrement l'information préalable au public et au conseil Municipal à partir du Document d'Information Mairie (DIM) fourni obligatoirement par FREE.

Nous comprenons le désaccord de certains quant au choix de l'emplacement de cette antenne. Nous entendons les reproches. Mais l'antenne est installée et aujourd'hui il faut trouver des solutions à court ou moyen terme.

Nous avons initié un dialogue avec FREE afin de rechercher des solutions d'amélioration visuelle. Parallèlement, nous avons demandé à un cabinet d'avocat ayant une bonne connaissance juridique sur ce sujet, de vérifier ce qui pourrait être légalement mis en œuvre pour revenir sur la décision prise. Par ailleurs, après cette première réponse, nous consulterons le préfet et ses services pour vérification des avis des avocats et action si possibilité de modification avérée.

**FREE a proposé de recevoir les habitants le 13 janvier 2025 entre 16h et 19h au foyer polyvalent salle de droite. Il y aura des créneaux de 20 mn pour les particuliers et 30 mn pour le ou les groupes qui se sont formés.**

Pour participer, il faut prendre RDV en mairie pour choisir un créneau dans le temps réservé. Si cette opération n'est pas suffisante pour accueillir tous ceux qui souhaitent s'exprimer, il sera organisé une autre réunion. Bien entendu, je suis à votre disposition pour échanger sur ce sujet ou sur d'autres problématiques sur RDV ou par mail.

Certains émettent des hypothèses sur la dangerosité des ondes émises par ces relais, au risque d'effrayer un certain nombre d'habitants. Il faut savoir que les ondes, suite à nombreuses études sérieuses, ne sont pas reconnues comme un problème de santé publique, malgré l'hyper-sensibilité de quelques personnes. Par ailleurs, nous constatons que chacun ou presque possède un téléphone portable et le Wi-Fi à la maison, en espérant avoir le meilleur réseau possible, notamment pour celles et ceux qui sont en télétravail qui s'est accru depuis la crise du COVID et ses confinements successifs.

**Bien cordialement,  
Michel GUIARD,  
Maire**